

### → Rue de la Croix

- **Cimetière** : une clôture a été refaite et on verra ensuite du côté gauche vers le parking, les racines des arbres posent des problèmes, elles sont trop près des tombes.
- **Bureau de tabac** en cours de réouverture ainsi qu'une épicerie adjacente.
- **Stationnement** non respecté devant ces commerces.

### → Rue de Budapest

- **Sécurisation du carrefour** : des balises ont été retirées et remplacées par des « Stop ».
- **Covoiturage** sur Bassens : l'Agglomération travaille sur le projet.

### → Rue Centrale

Après plusieurs réunions de concertation, il a été retenu : le **sens unique descendant** et **maintien de l'interdiction de tourner à gauche** en arrivant coté St Alban Leysse. Dans un premier temps le balisage se fera au sol pour les piétons et vélos qui partageront une voie commune.

### → Route de Verel

**Sécurisation accès du Praz du Nant** : des discussions sont toujours en cours, l'idée serait de faire un plateau surélevé à l'entrée du Praz du Nant. L'écluse et les plots vont être enlevés. Les ralentisseurs seront conservés. Cet aménagement a été proposé au Conseil Syndical du Praz du Nant.

- *Remarque dans la salle* : Les camions qui sortent du chantier Green Park ne respectent aucune signalisation, ni vitesse, que ce soit pour monter ou descendre. Mr le Maire et l'adjoint aux travaux vont voir avec le chef de chantier.

### → Constructions à venir

- **Route de St Saturnin** : Capture 44 logements
- **Route de la Ferme** : Arbor&Sens 154 logements
- **Rue Gorges Lamarque** : La Savoisienne 18 logements
- **Route de Verel** : Green Park 92 logements

### → Questions diverses dans la salle

Que faire au niveau de la circulation et de la voirie. Comment résoudre ces problèmes ? Et le problème des pylônes de Green Park ? Le problème du voltage 225 000 volts, préjudice à la santé des personnes de la Colombière et du Praz du Nant ? Et les logements de la rue Georges Lamarque ? Problème de stationnement va se poser ?

L'adjoint à l'urbanisme rappelle le principe de la propriété privée et le PLUi porté par l'Agglomération. La mairie ne peut pas empêcher la construction de terrains privés cédés à des promoteurs par leurs propriétaires.

600 nouveaux logements sont en cours de construction ou en projet et aurons nécessairement un impact sur la circulation. Il y a d'autres habitudes de vie à acquérir telles que le covoiturage, le vélo, les transports en commun...etc. On ne peut forcément élargir les routes sans acquérir ou exproprier des terrains !

**Pylônes de Green Park** : Il y a des lois concernant les fournisseurs d'énergie qui dépendent directement du préfet. On ne peut plus enlever les pylônes. A l'avenir, les habitants souhaiteraient plus de concertation en amont des projets. Le maire fait observer que la commune est attractive et que les promoteurs sollicitent tous les vendeurs potentiels.

Le Stationnement de la rue Georges Lamarque a été évoqué suite au projet de construction des 18 logements par la Savoisienne. La voirie ne change pas et le stationnement est prévu sur le piètement de la future copropriété.

D'autres personnes de la Colombière et du Praz du Nant voudraient faire une pétition du fait que la décision prise par RTE a été malhonnête. Des membres du Conseil Syndical du Praz du Nant ont expliqué qu'ils étaient allés consulter un avocat qui les avaient dissuadés de le faire. Trop onéreux et pas certains d'aboutir.

Des personnes s'émeuvent de la gêne occasionnée par les pylônes et du risque de diminution de valeur de leur bien.

## → Questions diverses sur les futurs projets route de la Ferme, les Parkings, les containers et les stationnements ?

Mr le Maire répond que les promoteurs doivent respecter la réglementation du PLUI HD sur les places de stationnements et les emplacements des containers sont vus par Grand Chambéry dont c'est la compétence.

⇒ Les habitants de la Basine demandent une réunion au sujet des constructions à venir et de la modification de la route de la Ferme. Réponse positive de Mr le Maire.